

**COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT VINGT-DEUXIÈME
SÉANCE PLÉNIÈRE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 6 mars 2003, à 10 h 15

Président: M. Djismun KASRI (Indonésie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 922^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue aux représentantes des organisations non gouvernementales de femmes, qui sont présentes parmi nous aujourd'hui. Vous le savez, la Journée internationale de la femme sera célébrée samedi et, conformément à la pratique en vigueur, les participantes au Séminaire annuel sur le désarmement organisé à cette occasion ont adressé un message à la Conférence.

Je vais maintenant donner la parole au Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Enrique Román-Morey, qui va nous donner lecture de ce message.

M. ROMÁN-MOREY (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, au nom du secrétariat de la Conférence du désarmement, je tiens, en cette occasion, à féliciter toutes les femmes engagées dans la promotion du désarmement.

J'ai maintenant l'honneur de vous donner lecture du message adressé aujourd'hui à la Conférence.

«Distingués membres de la Conférence du désarmement,

Chaque année depuis 1984, les organisations de femmes célèbrent à Genève la Journée internationale de la femme en tenant un séminaire consacré aux questions de désarmement et en adressant un message à la Conférence du désarmement. Les déclarations et les rapports publiés dans le cadre des séminaires précédents consacrés à la femme et aux armes de petit calibre, aux missiles, à la militarisation de l'espace, à la dissuasion nucléaire, à la guerre, aux médias et aux conceptions féministes de la sécurité ont été largement diffusés pour informer les organisations de femmes des questions touchant au désarmement et pour informer les organisations œuvrant pour la paix et le désarmement des perspectives des femmes sur ces différentes questions. Cette année, le séminaire est consacré aux conséquences économiques de la guerre et à la façon dont les droits de la femme sont bafoués du fait de l'absence d'un désarmement effectif, ainsi qu'à l'exclusion systématique des femmes des processus de décision.

En octobre 2000, le Conseil de sécurité a souligné l'importance des questions sexospécifiques dans son action. Depuis, à chaque mois d'octobre, il célèbre l'adoption de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Dans cette résolution, il reconnaît que les femmes méritent d'avoir une place à la table des négociations, non seulement parce que la guerre touche les femmes et les hommes de façons différentes, mais aussi parce que le droit de participer à la vie de la société est un droit fondamental de la femme. Les femmes ont, en principe, le droit de participer aux décisions touchant à la paix et à la sécurité, mais, au niveau international et dans l'immense majorité des capitales du monde – et jusque dans cette salle –, elles sont systématiquement privées de ce droit démocratique. Il est impossible de poser les bases d'une culture de paix sans accorder aux femmes la considération qu'elles méritent.

(M. Román-Morey, Secrétaire général adjoint
de la Conférence du désarmement)

Alors que les organisations non gouvernementales s'efforcent de faire le meilleur usage possible du caractère symbolique de la Journée internationale de la femme et de la date du 31 octobre, les femmes ne peuvent se contenter des félicitations et paroles aimables qui leur sont adressées deux jours par an. Elles préféreraient que la Conférence du désarmement et le Conseil de sécurité fassent preuve d'une véritable compréhension des questions touchant à l'égalité entre les sexes en prenant systématiquement en considération l'expérience et les conceptions des femmes, au lieu de se limiter, chaque année, à de simples gestes superficiels. L'égalité entre les sexes est un enjeu quotidien. Le fait d'intégrer une dimension sexospécifique dans le désarmement bouscule l'analyse et les solutions traditionnelles et place les individus au centre des préoccupations: les femmes et les hommes, qu'ils soient victimes, survivants ou auteurs de violences armées. C'est la sécurité humaine qui est en jeu et les femmes saluent les gouvernements qui se sont engagés à promouvoir ce concept et cette pratique.

Les décisions et les expériences se rapportant au domaine militaire concernent des êtres humains, dans leur environnement social et politique respectif. Leur dimension sexospécifique est donc évidente. Les hommes comme les femmes sont préoccupés par l'impact de toute la gamme d'armes, allant des armes légères ou aux armes de destruction massive. Les femmes félicitent le Département des affaires de désarmement d'avoir reconnu cette réalité et entrepris l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité entre les sexes, qui doit être lancé dans le cadre de la Commission du désarmement. Ce progrès devrait également inspirer les États membres quant à la façon d'intégrer cette dimension sexospécifique dans les travaux de la Conférence du désarmement.

Le désarmement est devenu un mot de la vie de tous les jours et la manifestation mondiale la plus importante jamais organisée pour la paix a eu lieu, le 15 février 2003, dans plus de 700 villes. Cette manifestation a permis aux gens ordinaires de montrer qu'ils étaient convaincus que le désarmement était le meilleur moyen d'échapper à la guerre. Les femmes ont joué un rôle essentiel dans ces manifestations, et ont exprimé des points de vue et des idées sur le désarmement. Elles reconnaissent que l'élaboration de nouveaux accords et l'examen et la négociation de questions délicates touchant à la sécurité nationale comportent certains risques, mais l'opinion publique mondiale y est aujourd'hui favorable, ce qui ne donne que plus de poids aux États qui souhaitent prendre le risque de placer leur propre sécurité nationale dans le contexte de la sécurité internationale. Aujourd'hui, un refus d'agir serait difficilement pardonné, et les femmes vous demandent instamment de saisir cette occasion en plaçant la volonté déclarée des peuples du monde au-dessus des questions de procédure.

Il y a 57 ans, par l'article 26 de la Charte, les Nations Unies ont confié au Conseil de sécurité la responsabilité d'élaborer des plans en vue d'établir un système de réglementation des armements, l'idée étant que ne soit détourné vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. La nécessité vitale d'une vision générale et à long terme de la paix est donc clairement affirmée. Les femmes attendent toujours ces plans. Elles espèrent que la Conférence du désarmement ne suivra

(M. Román-Morey, Secrétaire général adjoint
de la Conférence du désarmement)

pas cet exemple. Pendant combien d'années encore la Conférence pourra-t-elle justifier son actuelle paralysie, à un moment où les tâches auxquelles elle doit s'atteler sont de plus en plus nombreuses?

Certains d'entre vous considèrent peut-être les organisations non gouvernementales comme de simples groupes de discussion qui ne font que formuler des critiques dont il n'est jamais tenu compte, mais la Conférence du désarmement aurait tort de faire aussi peu de cas des femmes. Les femmes sont au point de rencontre entre des organes internationaux tels que la Conférence du désarmement et les entités que nous représentons. Leurs organisations non gouvernementales reçoivent chaque jour d'innombrables lettres et appels téléphoniques de personnes toujours plus désespérées et en colère qui veulent savoir ce que font les États membres de la Conférence du désarmement et pourquoi il ne se passe rien. En tant que membres d'organisations non gouvernementales qui défendent l'ONU et son rôle fondamental en matière de désarmement, les femmes éprouvent de plus en plus de difficultés à expliquer le rôle de la Conférence, car celle-ci ne s'occupe pas du désarmement nucléaire comme elle s'y était engagée à de nombreuses reprises et dans de multiples contextes. La Conférence du désarmement ne fait pas non plus progresser l'action internationale en faveur de la prévention d'une course aux armements dans l'espace; elle ne négocie pas de traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles; et, de toute évidence, elle ne s'occupe d'aucune des grandes autres questions prioritaires en matière de désarmement. Le moyen le plus pratique pour progresser serait l'acceptation immédiate par tous les États de la proposition faite par les cinq anciens Présidents de la Conférence, l'Ambassadeur Dembri, l'Ambassadeur Lint, l'Ambassadeur Reyes, l'Ambassadeur Salander et l'Ambassadeur Vega (CD/1693).

Un des grands problèmes d'aujourd'hui est le terrorisme, qui s'exprime sous des formes toujours plus abjectes et variées. Facilité par toutes sortes d'armes, le terrorisme est une question de désarmement à traiter d'urgence, dont la complexité découle du fait que les armes dont les terroristes se servent sont secondaires par rapport à leurs modes opératoires. Les terroristes étant prêts à tout pour parvenir à leurs fins, il faut envisager d'accroître les investissements consacrés au désarmement et à la protection des matières toxiques pour éliminer durablement les dangers du terrorisme, au lieu de recourir à des politiques unilatérales et à des doctrines de guerre. La Conférence du désarmement a un rôle crucial à jouer dans cette tâche considérable.

Pendant des siècles, la réaction face à une menace a souvent été d'opter pour l'option militaire. L'évaluation de ce paradigme, si contagieux et pourtant si destructeur pour les victimes découragées des injustices de notre société, doit commencer ici, car c'est ce qui se passe ici qui fait naître les justifications de l'emploi de la force. Eleanor Roosevelt, dont chacun se souvient qu'elle a participé à l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a dit un jour: «Personne n'a gagné la dernière guerre et personne ne gagnera la prochaine.» Chaque fois que l'idée selon laquelle la force armée et la volonté d'y recourir sont publiquement présentées avec plus de vigueur comme des éléments indispensables à la sécurité, chaque fois que le désarmement ou le non-recours à la menace

(M. Román-Morey, Secrétaire général adjoint
de la Conférence du désarmement)

ou à la force pour assurer la sécurité sont rejetés comme autant de solutions de faiblesse ou de solutions de femmes, le pouvoir des terroristes est renforcé.

La question de la transparence dans le domaine des armements a été inscrite à votre ordre du jour en 1992, et la réduction des dépenses militaires est inscrite dans le fameux "Décatalogue". L'accumulation d'armes toujours plus nombreuses et la hausse des dépenses militaires n'ont pas rendu le monde plus sûr. Depuis environ un siècle, les organisations féministes jouent un rôle de premier plan pour ce qui est de faire des recherches sur la dimension colossale des ressources consacrées à l'armement et à la guerre et de dénoncer ce phénomène. Ces recherches effectuées par des femmes ont montré que la capacité de la force armée à atteindre ses objectifs déclarés était le plus souvent surestimée et que son coût était, au contraire, sous-estimé. Elles ont montré qu'à peine un quart des 839 milliards de dollars des États-Unis dépensés dans le monde dans le domaine militaire suffirait à assurer un logement, des soins et une éducation décentes pour les habitants de la planète. Cette somme permettrait également aux gouvernements de fournir de l'énergie, de dépolluer l'environnement, de contenir la pandémie de sida, d'enrayer le processus de réchauffement de la planète, d'alléger le poids de la dette, de démanteler les armes nucléaires, de récupérer et détruire des centaines de millions d'armes légères et de déminer la planète tout entière. Mais le plus important en cette période d'instabilité tient sans doute au fait que la redistribution minutieuse des ressources aujourd'hui absorbées par la machine à tuer planétaire pourrait bien convaincre les plus désespérés et les plus exaspérés de nos contemporains qu'ils n'ont nullement besoin de recourir au terrorisme pour parvenir à leurs fins.

Même en ces temps d'incertitudes graves, une stratégie globale peut et doit être fondée sur l'état de droit et sur un respect véritable des droits de l'homme. Nous souscrivons aux propos du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Sergio Vieira de Mello, qui a déclaré en substance que la sécurité des États découle de la sécurité des droits de l'homme.

Les femmes demandent instamment à la Conférence du désarmement d'arrêter un programme de travail en cette première partie de la session de 2003. La proposition formulée par les cinq anciens Présidents ne répond pas à ce que les femmes attendaient de la Conférence du désarmement, mais le blocage de ces six dernières années a profondément modifié ces attentes. Le programme envisagé dans cette proposition permettrait au moins d'ouvrir des négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. L'urgence en la matière est plus grande que jamais, compte tenu de la multiplication des dangers liés aux substances toxiques de l'ère nucléaire, substances dont il est absolument nécessaire d'arrêter la production. La proposition devrait également porter sur l'examen de dispositions visant à instaurer un accord contraignant sur les garanties négatives de sécurité et un échange d'informations sur le désarmement nucléaire, en vue de futurs travaux qui pourraient être menés au niveau multilatéral.

Les femmes espèrent qu'un régime de prévention d'une course aux armements dans l'espace sera mis en place dès que possible, compte tenu du fait que les investissements et les travaux de recherche-développement réalisés en la matière par un État membre

(M. Román-Morey, Secrétaire général adjoint
de la Conférence du désarmement)

suffiraient à déclencher une telle course aux armements si d'autres États décidaient de l'imiter.

Il est inacceptable qu'une poignée d'États membres de la Conférence ne fasse aucun cas des préoccupations de la majorité des États. Aussi, une coalition d'États volontaires devrait entamer des discussions officielles consacrées aux cinq domaines évoqués plus haut, en utilisant de façon constructive le temps et le savoir-faire disponibles à Genève et en élaborant des projets de documents et des projets de traités susceptibles d'inspirer la réflexion des États membres, lorsque la volonté politique sera suffisante.

Par ailleurs, les femmes demandent instamment à la Conférence d'entreprendre un examen sérieux de la situation, dans le but d'élaborer de nouveaux mécanismes destinés à renforcer la participation des organisations non gouvernementales à la vie et aux travaux de la Conférence du désarmement. Il faudrait examiner dans ce cadre les modalités de la participation des organisations non gouvernementales, du concours qu'elles peuvent apporter et du rôle important de partenaires qu'elles peuvent jouer, et étudier le rôle essentiel que la société civile peut jouer en aidant à façonner les opinions, élément vital pour le succès des travaux de la Conférence. Les organisations non gouvernementales sont prêtes à travailler avec vous dans la conduite de cet examen et dans l'élaboration des mécanismes appropriés.

Merci d'avoir pris le temps d'écouter le point de vue des femmes sur le désarmement. Cependant, l'attachement de la Conférence à cette tradition ne doit pas se traduire uniquement par des déclarations dans lesquelles les femmes sont remerciées pour l'intérêt qu'elles portent à la Conférence, car cela impliquerait que nos travaux en matière de désarmement demeurent invisibles pendant les 364 autres jours de l'année. Pour les femmes, la Journée internationale de la femme est bien plus qu'un symbole. Elle est une occasion de rappeler à la Conférence du désarmement que, lorsqu'elle se remettra au travail, les efforts importants et constants qu'elle entreprendra pour assurer la sécurité du monde devront systématiquement comporter une dimension sexospécifique. En tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, la Conférence ne peut être considérée comme une instance représentative de tous (n'oubliez pas que les femmes constituent au moins la moitié de ceux que vous représentez) que si vous intégrez le point de vue des femmes dans vos travaux sur le désarmement.»

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Secrétaire général adjoint de la Conférence de nous avoir donné lecture du message des participantes au Séminaire. Avant de poursuivre, permettez-moi de faire une déclaration à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

Au nom des membres de la Conférence du désarmement, j'ai l'honneur de prendre la parole devant cette auguste assemblée à l'occasion de la Journée internationale de la femme, qui sera célébrée le samedi 8 mars 2003. Je tiens à adresser tous nos vœux aux femmes engagées dans la promotion du désarmement.

(Le Président)

Il existe des mandats intergouvernementaux très explicites sur l'intégration d'une dimension sexospécifique dans le domaine du désarmement. Dès 1975, année proclamée Année internationale de la femme par l'Assemblée générale des Nations Unies, s'est tenue à Mexico la Conférence des Nations Unies sur les femmes. La Déclaration de 1975 sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix a appelé à la promotion, par les femmes comme par les hommes, d'un désarmement véritable, général et complet sous un contrôle international efficace, en commençant par le désarmement nucléaire.

Dans le Programme d'action de Beijing, adopté en 1995, et le suivi qu'a constitué la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale de juin 2000, on a également souligné qu'il était important de mieux comprendre et appréhender les liens entre les questions sexospécifiques et le désarmement.

Plus récemment, dans sa résolution 1325 d'octobre 2000, le Conseil de sécurité a à nouveau invité les États membres à traiter les questions se rapportant aux femmes, à la paix et à la sécurité sur plusieurs fronts: protéger les femmes contre les effets des conflits armés, mais aussi renforcer leur rôle dans l'édification de la paix et la reconstruction.

Les liens entre questions sexospécifiques et désarmement ne sont pas évidents au premier abord. De même, les dimensions sexospécifiques du désarmement n'ont pas fait l'objet de nombreux travaux de recherche spécifiques. Tentant, pour la première fois, de faire la lumière sur ces liens importants, le Département des affaires de désarmement de l'ONU a, en étroite collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, rédigé un ensemble de notes traitant des questions d'égalité entre les sexes et de désarmement. Ces notes présentent selon une nouvelle perspective les notions traditionnelles complexes et politiquement sensibles de sécurité, de désarmement, de non-prolifération et de limitation des armements.

Il faut également mettre l'accent sur le récent plan d'action pour l'égalité entre les sexes élaboré par le Département des affaires de désarmement pour la période comprise entre avril 2003 et décembre 2005. L'idée de base de ce plan d'action est que la prise en compte des dimensions sexospécifiques dans les travaux du Département renforcera l'action en faveur du désarmement. Le plan d'action prépare donc le terrain en vue de la future prise en considération des dimensions sexospécifiques dans l'action du Département.

Nous pensons que les femmes peuvent s'exprimer avec force et éloquence en faveur du désarmement. Nous demeurons persuadés que nos efforts communs, tant au sein qu'à l'extérieur de la Conférence du désarmement, nous permettront de faire en sorte que notre monde devienne plus sûr, pour le bien de l'humanité tout entière.

Les représentants des pays suivants sont inscrits sur la liste d'aujourd'hui: Pays-Bas, Norvège, Égypte et Chine. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Chris Sanders.

M. SANDERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, avant de passer au sujet de mon intervention, je tiens à saluer la déclaration faite par la Ligue internationale des

(M. Sanders, Pays-Bas)

femmes pour la paix et la liberté et le Comité des ONG sur la condition de la femme. Je suis convaincu que le Gouvernement des Pays-Bas n'aurait aucune difficulté pour s'associer aux recommandations contenues dans cette déclaration.

Vendredi dernier, le 28 février 2003, les Pays-Bas ont organisé une troisième réunion informelle ouverte à tous, dans le cadre de leur initiative concernant l'arrêt de la production de matières fissiles.

Plus de 100 personnes y ont participé. Plus de 40 pays étaient représentés, de même que le Département des affaires de désarmement, des organisations non gouvernementales, certaines organisations internationales et l'AIEA. Monsieur le Président, j'apprécie au plus haut point le fait que vous ayez pu utiliser une part de votre précieux temps pour participer à cette réunion. Soyez-en remercié.

Cette réunion était consacrée au rapport entre le système de garanties de l'AIEA et un traité sur l'arrêt de la production. Des exposés ont été présentés par M. Andrew Barlow et M. Bill McCarthy, du Royaume-Uni, et par M. Geoffrey Shaw, de la Mission permanente de l'Australie auprès de la Conférence. Ces interventions ont été suivies d'un débat très animé.

Comme pour les précédentes réunions organisées par ma délégation dans ce même cadre, un rapport de synthèse de la réunion sera transmis au secrétariat de la Conférence et distribué en tant que document officiel de la Conférence du désarmement à tous les pays, membres et observateurs. Le texte des interventions y sera annexé.

Permettez-moi de conclure en annonçant que la prochaine réunion organisée par les Pays-Bas dans le cadre de leur initiative sur l'arrêt de la production de matières fissiles aura lieu le 4 avril 2003, de 10 heures à 13 heures, dans la salle XII du Palais des Nations. Elle sera consacrée à la question des stocks et, en particulier, aux différentes solutions envisageables pour résoudre ce problème. Il s'agit de déterminer s'il est préférable de traiter la question des stocks: premièrement, dans le cadre du traité; deuxièmement, par le biais de mécanismes distincts mais complémentaires (tels que l'Initiative trilatérale); troisièmement, par le biais d'un modèle de base (suivant la proposition de l'Afrique du Sud contenue dans le document CD/1671); ou, quatrièmement, tout à fait en dehors du cadre du traité. De plus, cette réunion portera sur les expériences menées dans le cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), ainsi que sur d'autres mesures d'appui telles que la transparence, l'obligation de rendre des comptes, l'élimination des matières fissiles excédentaires et les mesures volontaires.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Sanders de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. PAULSEN (Norvège) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Depuis maintenant plusieurs années, la Conférence du désarmement ne réalise aucun travail de fond. Rien ou presque n'a été fait; la Conférence n'a même pas arrêté un programme de travail. Nous payons tous le prix politique de cette impasse. J'ajouterai même que nous en payons aussi

(M. Paulsen, Norvège)

le prix financier, puisque la Conférence du désarmement est financée par le budget ordinaire de l'ONU, au même titre que d'autres nobles causes.

Il est évident que nous ne pouvons pas nous sortir nous-mêmes de l'impasse. Il n'existe aucune solution toute faite, ni sur le plan linguistique, ni sur le plan de la procédure.

La responsabilité de cette triste situation n'a rien d'une responsabilité collective. En effet, l'immense majorité des gouvernements a appuyé le projet de programme de travail tel qu'il a été proposé par les cinq représentants issus de régions différentes.

La clef de la réussite se trouve dans un nombre très limité de capitales et dans les consultations bilatérales entre ces capitales. C'est là un préalable à tout progrès à la Conférence du désarmement.

Mon gouvernement estime qu'il est assez paradoxal que des couplages soient établis entre certaines dimensions cruciales du désarmement. Il n'est pas nécessaire de répéter que, pour l'humanité, la non-prolifération, le désarmement nucléaire, l'élimination des armes de destruction massive et la prévention d'une course aux armements dans l'espace sont de la plus haute importance et devraient être traités. La plupart des dimensions du désarmement sont étroitement liées à la question des matières fissiles. J'approuve l'Ambassadeur de la Malaisie qui, la semaine dernière, a dit, alors qu'il rendait compte du Sommet du Mouvement des pays non alignés tenu à Kuala Lumpur, que l'ouverture immédiate de négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles constituait la prochaine grande étape sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

En attendant la relance des travaux de la Conférence du désarmement, il est encourageant de constater que la communauté internationale est capable, à l'extérieur de cette instance, d'avancer sur la voie du désarmement dans des domaines spécifiques. Il y a quatre ans, la Convention d'Ottawa est entrée en vigueur. Elle est devenue un instrument important d'action humanitaire véritablement mondial et efficace. Plus de 130 États y ont adhéré. Cinquante-cinq d'entre eux ont détruit près de 30 millions de mines. Les normes internationales contenues dans la Convention sont aussi appliquées par de nombreux États qui ne sont pas parties à la Convention.

Le Gouvernement norvégien a été l'un des initiateurs de la Convention d'Ottawa et, comme l'a fait ici même, la semaine dernière, le Président de la quatrième Assemblée des États parties à cet instrument, il demande instamment aux États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à la Convention.

Le désarmement concerne aussi les armes classiques. Les armes légères et de petit calibre sont chaque jour à l'origine de souffrances humaines considérables dans le monde. Hors du cadre de la Conférence du désarmement, mais toujours dans le contexte des Nations Unies, les choses progressent bien, à la fois en ce qui concerne le suivi du Programme d'action et le Protocole sur les armes à feu des Nations Unies. Il importe également d'insister sur les processus régionaux en la matière, que ce soit en Europe, en Afrique ou sur le continent américain. L'accent doit être mis essentiellement sur la mise en œuvre de mesures efficaces pour contrôler les

(M. Paulsen, Norvège)

exportations, le commerce et le courtage des armes légères, leur marquage et leur traçabilité. Pendant l'été prochain, la communauté internationale fera le point sur les progrès réalisés dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies. Ma délégation se réjouit de cet événement qui aura lieu à New York et se félicite du dynamisme dont fait preuve notre collègue japonais dans la conduite du processus préparatoire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Norvège de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Égypte, l'Ambassadrice Naéla Gabr.

M^{me} GABR (Égypte) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence et de vous assurer, ainsi que votre pays, que ma délégation est prête à coopérer pleinement avec vous. Je vous souhaite un plein succès dans votre difficile travail. Permettez-moi également de rendre hommage à M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, qui s'est exprimé aujourd'hui à l'occasion de la Journée internationale de la femme, thème d'une importance toute particulière pour l'Égypte, mais aussi pour moi personnellement, en tant qu'expert indépendant de l'ONU sur les droits de la femme.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le message qu'il a adressé à la Conférence du désarmement à l'occasion de l'ouverture de sa session annuelle, nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Comme lui, nous espérons véritablement qu'il sera possible de donner un nouveau souffle au processus de désarmement.

Le blocage persistant de la Conférence du désarmement est particulièrement préoccupant, à un moment où la communauté internationale se trouve confrontée à des menaces qui prennent de plus en plus d'ampleur et qui sont de plus en plus graves à l'échelle régionale et mondiale. En dépit des profonds changements survenus dans le contexte de la sécurité régionale et mondiale, les espoirs que de nombreux pays, dont l'Égypte, ont placé dans le processus de désarmement multilatéral demeurent intacts. Nous considérons donc toujours que ce cadre constitue un choix stratégique – j'insiste sur ce point – compte tenu de sa contribution essentielle à la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Récemment, un certain nombre d'initiatives ayant trait à différents aspects du désarmement ont été prises en dehors du contexte multilatéral. Nous sommes fermement convaincus que seul le cadre multilatéral établi, dans lequel tous les États participent sur un pied d'égalité, permettra d'atteindre des résultats qui jouiront d'un soutien et d'une légitimité à l'échelle internationale.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la récente adoption de la résolution 57/63 sur la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et approuvons sans réserve les objectifs énoncés dans cette résolution. Nous réaffirmons par ailleurs l'importance des décisions adoptées lors du Sommet du Mouvement des pays non alignés de Kuala Lumpur relatives au désarmement et à la sécurité en général et l'engagement du Mouvement en faveur du désarmement multilatéral en particulier.

(M^{me} Gabr, Égypte)

Le désarmement nucléaire demeure pour l'Égypte une priorité en matière de désarmement régional et international. Ce choix repose sur le fait que nous sommes profondément convaincus que, tant qu'il y aura des armes nucléaires, la sécurité et la stabilité régionales et internationales ne pourront pas être assurées. Dans ce contexte, nous regrettons que la Conférence ait été incapable de donner suite aux demandes pressantes qui lui ont été adressées par la Conférence d'examen du TNP de 2000 concernant la mise en place d'un organe subsidiaire approprié ayant pour mandat de traiter la question du désarmement nucléaire et d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles (y compris la question des stocks), en prenant en considération les objectifs à la fois du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire.

Nous tenons à réaffirmer l'importance cruciale que nous accordons aux résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2000 ainsi que notre volonté de poursuivre les objectifs énoncés dans le Document final de cette Conférence. Nous avons hâte de participer à la deuxième réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005, qui se tiendra prochainement à Genève.

Si l'Égypte attache un prix élevé à l'objectif que constitue le désarmement nucléaire international, elle n'en demeure pas moins préoccupée par la situation actuelle au Moyen-Orient. Elle a toujours souligné la nécessité de s'attaquer au problème des armes de destruction massive – et plus particulièrement des armes nucléaires – dans la région, de façon globale et non discriminatoire. Je le répète, de façon globale et non discriminatoire.

Nous tenons à rappeler l'initiative que l'Égypte a prise en 1974 pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, ainsi que l'initiative lancée par le Président Hosni Moubarak en 1990 en faveur de la création d'une zone exempte de toute arme de destruction massive dans la région. Ces initiatives ont reçu le soutien de l'immense majorité des membres de la communauté internationale, comme en témoigne le nombre considérable de résolutions adoptées à cet égard dans le cadre d'instances internationales et régionales.

Au niveau international, la résolution 57/97 de l'Assemblée générale sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient a été adoptée à une écrasante majorité, alors que la résolution 57/55 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient a été adoptée par consensus.

Dans son Document final, la Conférence d'examen du TNP de 2000 a clairement réaffirmé «combien il importe, pour la réalisation de l'objectif de l'adhésion universelle au Traité dans la région du Moyen-Orient, qu'Israël adhère à cet instrument et soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA».

Dans l'esprit de ce même document, l'Égypte a rendu compte au Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005, à sa première réunion, des mesures qu'elle avait prises aux niveaux national, régional et international pour promouvoir la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et atteindre les objectifs inscrits dans la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen du TNP de 1995.

(M^{me} Gabr, Égypte)

Lors du Sommet des pays arabes organisé par l'Égypte à Charm el-Cheikh le 1^{er} mars, le Président Hosni Moubarak a expliqué que la communauté internationale devait impérativement prendre conscience du fait que la légitimité et la crédibilité des efforts énergiques entrepris pour détruire les armes de destruction massive en Iraq ne seraient pas totales si deux conditions essentielles n'étaient pas réunies, à savoir, premièrement, que ces efforts s'inscrivent dans une initiative internationale plus générale visant à débarrasser toute la région de ces armes et d'en interdire la possession, la production et la mise au point dans tous les pays de la région; et, deuxièmement, que les gouvernements et les institutions internationales concernées fassent preuve de la même volonté pour obtenir, par tous les moyens, l'application des résolutions du Conseil de sécurité se rapportant à d'autres questions pertinentes pour la région, en particulier le processus de paix au Moyen-Orient.

Dans le communiqué final publié à l'issue du récent Sommet des pays arabes, il a été affirmé que la question des armes de destruction massive en Iraq ne pouvait être dissociée de l'élimination dans toute la région, y compris Israël, de telles armes, conformément au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. Dans le communiqué final qu'elle a publié hier à l'issue de sa réunion d'urgence de Doha, l'Organisation de la Conférence islamique a également demandé qu'il soit mis fin à la politique des «deux poids, deux mesures».

Ma délégation tient à réitérer, par l'intermédiaire de la Conférence du désarmement, la demande qu'elle a adressée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) pour qu'il réalise une étude des mesures concrètes à prendre pour créer immédiatement une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Un tel rapport viendrait compléter l'étude réalisée par l'UNIDIR en 1996 concernant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région.

Nous tenons à remercier l'UNIDIR pour le séminaire qu'il a organisé sur ce même thème au Caire, les 24 et 25 février 2003, en coopération avec la Ligue des États arabes. De nombreux experts et responsables internationaux des pays arabes et de l'ONU y ont participé.

La communauté internationale a demandé à la Conférence du désarmement d'examiner d'autres sujets de préoccupation. Je pense à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'année dernière, l'Égypte a présenté à l'Assemblée générale la résolution consacrée à cette question. La résolution 57/57 a reçu un large soutien, comme les résolutions adoptées les années précédentes sur le même sujet. L'Assemblée générale y invite la Conférence du désarmement à achever l'examen et la mise à jour du mandat du Comité spécial et à reconstituer ce dernier le plus tôt possible pendant sa session de 2003. De toute évidence, l'Assemblée générale a formulé cette demande pour que la Conférence mène des négociations en vue de la conclusion d'un accord multilatéral sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

En conclusion, permettez-moi de saluer les efforts accomplis au cours des dernières années et depuis le début de cette année pour permettre à la Conférence de parvenir à un accord sur un programme de travail. Je tiens en outre à souligner qu'il est important de procéder sur la base de l'ordre du jour que nous avons adopté le 21 janvier dernier, pour faire en sorte que les priorités

(M^{me} Gabr, Égypte)

de tous les membres soient prises en compte de manière complète et équilibrée et que les différentes questions soient traitées sur un pied d'égalité.

Je tiens également à dire que les séances officielles peuvent contribuer de façon concrète à promouvoir le dialogue et la compréhension mutuelle entre les membres de la Conférence du désarmement et à rationaliser l'utilisation des ressources. Elles peuvent permettre d'aborder les différents points de l'ordre du jour de cette année en insufflant à la Conférence l'état d'esprit qui a caractérisé les séminaires et les ateliers tenus dans d'autres cadres et en contribuant à relancer nos travaux de manière à ce que nous puissions poursuivre nos efforts communs pour parvenir à un accord sur un programme de travail.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice Naéla Gabr de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hu Xiaodi.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de notre entière coopération. Permettez-moi aussi de profiter de cette occasion pour faire part de notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rakesh Sood, pour ses efforts infatigables. Je tiens également à remercier M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence, M. Román-Morey, Secrétaire général adjoint, et l'ensemble du personnel du secrétariat, pour l'aide inestimable qu'ils nous apportent dans notre travail.

La paix et le développement demeurent les enjeux de notre temps. L'amplification du phénomène de multipolarisation du monde et de mondialisation de l'économie a fait naître des perspectives intéressantes pour la paix et le développement. Cependant, l'ancien ordre politique et économique mondial, injuste et irrationnel, doit encore subir des transformations. Les incertitudes qui pèsent sur la paix et le développement se renforcent. Les menaces traditionnelles et non traditionnelles qui pèsent sur la sécurité sont étroitement liées les unes aux autres et le fléau du terrorisme prend de l'ampleur. Les conflits locaux ayant pour origine des différends ethniques, religieux ou territoriaux se multiplient. Le fossé entre le Nord et le Sud ne cesse de se creuser. Le monde est loin d'être calme et l'humanité est confrontée à de graves et nombreuses difficultés.

La politique étrangère indépendante de la Chine est fondée sur la volonté de préserver la paix dans le monde et de promouvoir le développement pour tous. Nous sommes prêts à travailler avec la communauté internationale pour stimuler le processus de multipolarisation à l'échelle mondiale, promouvoir la démocratisation des relations internationales et préserver la stabilité de la communauté internationale. Nous nous efforcerons de faire en sorte que la mondialisation de l'économie évolue de façon à apporter la prospérité à tous et à profiter de ses avantages sans avoir à en subir les inconvénients, de sorte que tous les pays, tout particulièrement ceux qui sont en développement, puissent bénéficier de ce processus.

Nous prônons la mise en place d'un nouvel ordre politique et économique international équitable et rationnel. Sur le plan politique, tous les pays devraient se respecter les uns les autres et se concerter. Sur le plan économique, ils devraient se compléter et œuvrer pour le développement

(M. Hu, Chine)

commun. Sur le plan culturel, ils devraient tirer les enseignements de l'expérience des autres et travailler à la prospérité de tous. Dans le domaine de la sécurité, les pays devraient se faire confiance et travailler ensemble pour préserver la sécurité, promouvoir une nouvelle conception de la sécurité fondée sur la confiance mutuelle, les avantages réciproques, l'égalité et la concertation, et régler leurs différends par le dialogue et la coopération au lieu de recourir à la force ou à la menace à la moindre provocation.

Dans le monde d'aujourd'hui, il est essentiel et urgent pour nous de promouvoir le multilatéralisme et d'abolir l'unilatéralisme. L'année dernière, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté sa résolution 57/63, dans laquelle elle a, pour la première fois, affirmé que le multilatéralisme était le principe fondamental à observer dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. Nous sommes prêts à nous associer à tous les pays qui s'opposent à l'emploi de la force dans les relations internationales et à préserver et promouvoir le multilatéralisme.

L'effort mondial de lutte contre le terrorisme est désormais entré dans une nouvelle phase, et il est essentiel que cet effort soit considéré et encouragé dans une perspective historique la plus large possible. La Chine est convaincue que la préservation de la paix et de la sécurité de l'humanité constitue l'élément principal de la lutte contre le terrorisme; que cette lutte doit être fondée sur l'idée de développement universel et de prospérité commune; que son succès ne sera possible que moyennant un renforcement de l'intégration et des liens entre les civilisations; et que la clef de cette lutte se trouve dans l'élargissement et l'intensification de la coopération internationale. En tant que pays soucieux de ses responsabilités et profondément attaché à la paix, la Chine appuie fermement les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et y participe activement; elle souhaite que l'ONU joue un rôle de premier plan dans ce contexte.

Les récents événements ont entraîné des bouleversements dans la situation mondiale, sur le plan des stratégies et de la sécurité. Trouver la façon de préserver la stabilité stratégique du monde constitue désormais une tâche urgente à laquelle la communauté internationale doit s'atteler. La Chine attache une importance capitale au respect scrupuleux des principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et des règles du droit international, ainsi qu'à la sauvegarde du régime juridique de limitation des armements et de désarmement qui est devenu une partie intégrante du système de sécurité collective du monde. En deuxième lieu, le rôle conféré aux armes nucléaires dans les doctrines relatives à la sécurité internationale devrait être progressivement réduit au profit du désarmement nucléaire; il faudrait pour ce faire encourager l'entrée en vigueur et la mise en œuvre du TICE à la date la plus rapprochée possible, ainsi que la négociation et la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En troisième lieu, le dialogue et la coopération entre tous les pays dans le domaine stratégique devraient être renforcés. Les actuelles tentatives d'implantation d'armes dans l'espace menacent gravement la stabilité stratégique et entravent les efforts en faveur de la limitation des armements et du désarmement. La prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et d'une course aux armements dans ce milieu doit figurer en tête des priorités de la communauté internationale.

L'année dernière, la Chine, la Russie et plusieurs autres pays, ont soumis à la Conférence du désarmement un document de travail (CD/1679) sur les éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la

(M. Hu, Chine)

menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous espérons qu'il sera possible, dans le cadre multilatéral de la Conférence du désarmement, de prévenir une fois pour toutes et de façon juridiquement contraignante l'implantation d'armes dans l'espace. À ce jour, les délégations chinoise et russe ont tenu plusieurs séries de consultations et réunions à participation non limitée. Des délégations toujours plus nombreuses se sont associées à ce processus et ont formulé des propositions concrètes très appréciées. Nous espérons que le document CD/1679, enrichi de ces propositions, constituera une source d'inspiration pour un futur travail de fond sur cette question dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'ouverture de négociations sur un traité interdisant l'implantation d'armes dans l'espace. Nous sommes donc prêts à tirer parti, dans un esprit de souplesse et d'ouverture, des points de vue et propositions raisonnables présentés par toutes les parties et encourageons les autres délégations à participer activement à ce processus.

Le processus de désarmement et le processus de non-prolifération ont toujours été complémentaires et bénéfiques. Dans les circonstances présentes, il est de la plus haute importance pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires que l'autorité, l'intégrité et l'universalité du TNP soient sauvegardées. La Chine tient absolument à préserver le TNP. À cet égard, elle se félicite de l'adhésion de Cuba à ce traité et invite tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer dès que possible. La Chine est favorable à la mise en œuvre complète des 13 mesures de désarmement nucléaire énumérées dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, considérant qu'il s'agit là d'un préalable indispensable au maintien de la stabilité stratégique mondiale sans réduction de la sécurité d'un quelconque pays. Elle continuera de jouer un rôle actif dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005.

La Chine appuie les efforts faits par les pays membres de l'ANASE pour créer une zone exempte d'armes nucléaires. Nous sommes parvenus à un accord avec l'ANASE sur tous les points pertinents et espérons signer très prochainement le protocole annexé au traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous espérons également que l'ANASE sera bientôt en mesure de régler les questions en suspens avec les quatre autres États dotés d'armes nucléaires.

La Chine appuie les efforts entrepris par les cinq États d'Asie centrale pour créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. L'actuelle formulation du traité et du protocole ne nous pose pas de problème majeur. Les éventuelles modifications ne devraient pas être contraires aux principes et objectifs du traité et devraient être acceptées par toutes les parties prenantes. Nous sommes prêts à signer dès que possible le protocole, à condition que le texte du traité et du protocole soit approuvé par consensus par toutes les parties.

La Chine appuie sans réserve les traités de Tlatelolco, Rarotonga et Pelindaba et honore ses propres engagements vis-à-vis de ces instruments. Nous respectons le statut de pays exempt d'armes nucléaires de la Mongolie.

La Chine demande instamment à tous les États dotés d'armes nucléaires de s'engager à ne jamais être, quelles que soient les circonstances, les premiers à faire usage de l'arme nucléaire,

(M. Hu, Chine)

et de s'engager de façon inconditionnelle à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser l'arme nucléaire contre les États qui n'en sont pas dotés ou contre des zones exemptes d'armes nucléaires.

Pour résoudre la question de la prolifération des armes de destruction massive, il convient de traiter aussi bien les symptômes que les causes profondes. La solution consiste essentiellement à améliorer l'environnement international et régional sur le plan de la sécurité de manière à éliminer tout ce qui peut inciter à acquérir et à mettre au point des armes de destruction massive. La Chine a toujours participé activement aux efforts internationaux en faveur de la non-prolifération dans le but de contribuer à préserver et renforcer le régime de non-prolifération. Elle a mis en place des mécanismes de contrôle des exportations couvrant notamment les armes nucléaires, biologiques et chimiques, ainsi que les missiles. Ainsi, au cours du second semestre de l'année 2002, la Chine a promulgué des réglementations visant à contrôler les exportations de missiles, de pièces de missiles et de technologie balistique, des réglementations pour contrôler l'exportation d'agents biologiques à double usage et d'équipements et de technologies connexes, des règlements administratifs pour contrôler les exportations de certains produits chimiques et d'équipements et de technologies connexes, ainsi que de nouveaux instruments qui ont contribué à renforcer encore le système juridique régissant l'exportation de ces divers articles. Nous espérons que le renforcement des échanges et de la coopération avec tous les pays et avec les régimes internationaux et multilatéraux de contrôle des exportations nous permettra de tirer les enseignements des succès obtenus par d'autres et d'améliorer continuellement notre propre système de contrôle des exportations.

En 2002, la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes bactériologiques a adopté des mesures minimales de suivi. Elles sont loin de répondre à nos attentes, mais peuvent néanmoins contribuer au renforcement de la Convention et à la préservation du processus multilatéral. La Chine continuera à appliquer la Convention de façon rigoureuse et complète et s'efforcera d'améliorer l'efficacité de la Convention sous tous ses aspects. Dans le même temps, nous participerons activement à l'examen des cinq questions couvertes par le processus de suivi. La large participation de toutes les parties et la promotion de ce processus multilatéral sont essentielles pour le succès final de nos futurs travaux dans ce domaine.

La Chine se félicite des progrès réalisés dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques, dans le domaine de la maîtrise des armes classiques et de la prise en compte des considérations humanitaires. Dans l'ensemble, la recommandation concernant les mesures de suivi sur la question des restes explosifs des guerres est réaliste et applicable. La Chine œuvrera à la conclusion, à la date la plus rapprochée possible, d'un instrument sur les restes explosifs des guerres acceptable par tous. Nous avons toujours estimé que la question des mines terrestres antivéhicule était déjà résolue par le Protocole II modifié et qu'il n'était par conséquent pas nécessaire que le Groupe d'experts gouvernementaux créé en application de la Convention sur certaines armes classiques se penche à nouveau sur cette question. Quant à la recommandation sur les mesures de suivi concernant les mines terrestres antivéhicule, elle ne répond pas à nos attentes. Toutefois, compte tenu des points de vue exprimés en la matière, nous sommes prêts à faire preuve de souplesse et à poursuivre l'examen de cette question.

(M. Hu, Chine)

La Chine a toujours jugé qu'il était important de surveiller correctement la production et le commerce des armes légères. Au niveau national, elle a adopté à ce sujet un certain nombre de lois et de règlements qui sont strictement appliqués. Nous appuyons, notamment par notre participation active, tous les efforts internationaux visant à résoudre le problème des armes légères. Le 9 décembre 2002, la Chine a signé le Protocole sur les armes à feu additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui a contribué à renforcer et normaliser davantage le système national mis en place pour superviser la légalité de la production, du stockage, de l'utilisation et du transfert d'armes à feu et d'armes légères et le respect des normes y relatives. La Chine participera activement, en juillet prochain à New York, à la réunion biennale consacrée aux armes légères, dans le cadre de ses efforts visant à assurer la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

La Conférence du désarmement, qui dispose d'un pouvoir de légiférer dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement au niveau multilatéral, est un organe très représentatif sur le plan militaire et du point de vue de la sécurité. Elle constitue en outre un précieux réservoir de savoir-faire politique et technique. La Chine attache beaucoup d'importance au rôle de la Conférence du désarmement et souhaite ardemment que la Conférence commence sans tarder un travail de fond, préalable indispensable pour répondre aux préoccupations de chacun en matière de sécurité. La Chine apprécie les efforts constructifs faits par toutes les parties et espère que l'expression «en vue de négocier des instruments juridiques internationaux pertinents» pourra être ajoutée au mandat proposé par les cinq Ambassadeurs concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dans ce cas, la Chine sera en mesure d'accepter la proposition.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Hu Xiaodi de sa déclaration, ainsi que des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Une autre délégation désire-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous invite maintenant à prendre une décision concernant la demande formulée par l'Uruguay qui souhaite participer en tant qu'observateur aux travaux de la présente session. La demande est contenue dans le document CD/WP.530/Add.4 dont vous avez été saisis.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter l'Uruguay à participer à ses travaux conformément à son règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'aimerais maintenant vous informer brièvement de l'issue des consultations que j'ai tenues pour aider la Conférence à commencer les travaux de fond. Je me suis déjà entretenu à ce sujet avec un certain nombre de délégations, et j'ai également contacté certains des auteurs de l'«initiative des cinq Ambassadeurs» pour examiner la suite qui pourrait être donnée à la proposition qu'ils ont présentée. À ce stade, aucun fait nouveau notable n'est intervenu, susceptible de permettre à la Conférence de se rapprocher d'un accord sur le programme de travail. Je puis simplement déclarer que des États membres

(Le Président)

continuent d'examiner la toute dernière proposition soumise à cet égard par les cinq anciens Présidents et publiée sous la cote CD/1693.

Il est cependant encourageant de noter qu'un certain nombre de délégations ont déjà appuyé la proposition. De même, il est encourageant de noter que certaines délégations se sont déjà déclarées prêtes à accepter le programme de travail sous sa forme actuelle. Les déclarations faites en séance plénière et mes consultations me donnent à penser qu'il y a un accord de principe sur la façon de traiter les différents points de l'ordre du jour. Cependant, des divergences de vues demeurent au sujet des mandats de certains des organes subsidiaires proposés.

J'apprécie beaucoup que l'appel que j'ai lancé pour que nous nous engagions dans un débat de fond ait permis une revitalisation notable de nos séances plénières. Il ne fait pas de doute que les échanges constructifs sur des sujets ayant trait à des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence rendront plus aisée la recherche d'un accord sur le programme de travail. J'espère sincèrement que cette tendance se poursuivra.

Une délégation désire-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra dans cette salle le jeudi 13 mars 2003 à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 20.
